L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 SEPTEMBRE 1890. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.
Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI, 20 SEPTEMBRE 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR LE SHÉRIF—Propriété améliorée au coin des rues Commune et Miro, une grande presse à coton et un entrepôt de valeur dans l'ilet borné par les rues Franklin, Calliope, Euphrosine et Remparts. Un lot de terre avec améliorations dans le premier district.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Devant la Bourse des Encanteurs, un mulet, un wagon et Harnais.

L'accaparement de la propriété foncière, aux Etats-Unis, par les étrangers.

Depuis quelque temps—tantôt à une époque, tantôt à un autre, de l'année—mais infailliblement, régulièrement, nous entendons jeter un cri d'alarme. Ce cri part, soit du Nord, soit du Sud, soit de l'Est, soit de l'Ouest—principalement de cette dernière partie de l'Union—Quelquefois, il ne sort pas de l'arène où se débat, tant bien que mal, la Presse; tantôt, il va retentir jusque dans les deux Chambres du Congrès et troubler le repos de nos législateurs. "La République, la Démocratie—clame-t-on—court un immense péril; la propriété terrienne passe, peu à peu, sans qu'on s'en aperçoive, soit des mains de l'Etat, soit des mains des citoyens américains, dans celles des étrangers. Si l'on n'y met bon ordre, avant longtemps la plus grande partie de notre sol sera ainsi aliénée; nous serons à la merci de compagnies, de syndicats formés au-delà de l'Atlantique, y exerçant leur activité, y attirant notre argent, en attendant qu'ils viennent, ici, nous faire la loi—à la rigueur même, nous exproprier."

Rien de plus légitime que ce cri. Il n'a qu'un défaut: c'est de ne signaler que la moitié du danger. Non seulement le sol est accaparé de la sorte par les étrangers, mais, dans le pays même, il tombe, à vue d'œil, entre les mains du petit nombre, et tend à développer, avec le temps, dans le Nouveau Monde, la grande propriété foncière, qui a été, pendant des siècles, et est encore, la plaie de l'Ancien. Nous n'y apportons pas beaucoup d'attention, pour le moment, car la préoccupation principale des spéculateurs est—provisoirement du moins—d'opérer leurs accaparements dans les grandes voies de transport, dans la grande industrie manufacturière, mais, vienne une certaine fatigue, une certaine tension dans cette sphère d'activité, nous verrons, bientôt, ces mêmes spéculateurs diriger ailleurs leurs efforts et, à l'aide de leurs capitaux, former une véritable aristocratie terrienne. La vérité, la voilà; il faut avoir le courage de la proclamer. Du monopole des voies ferrées, du monopole de l'usine, de la manufacture, à celui de la propriété, il n'y a qu'un pas; ce pas sera bien vite franchi, si l'on n'y prend garde, et, alors, adieu les institutions dont nous sommes si fiers, à juste titre, car ce sont elles qui ont fait toute notre force, toute notre gloire.

Il est vrai que ce dernier péril est encore lointain. Ce n'est pas le plus pressant des deux que nous venons de signaler.

Ce que l'Union doit éviter, avant tout, c'est de laisser les étrangers s'emparer de son sol, à grands coups de filet, à grand renfort de capitaux, comme ils le font depuis une vingtaine d'années.

Le mal que l'on déplore vient précisément de la plus généreuse, de la plus démocratique, de la plus humaine des institutions — de celle du "Homestead," que l'on a détournée de son véritable but et sous le couvert de laquelle il s'est commis les plus gigantesques, les plus odieux abus.

Il n'est pas étonnant que les cris poussés par la Presse, par les particuliers, par les petits propriétaires menacés, par les fermiers ruinés, aient enfin été entendu par nos législateurs, et qu'étourdis par les clameurs qui leur arrivent du dehors, ces derniers daignent faire, un instant, trêve à leurs mesquines luttes politiques, pour s'occuper de cette question, bien autrement grave que celles qui occupent tous leurs moments. Un comité a, en effet, été chargé de rédiger un projet de loi à ce propos, et le rapport qu'il a publié, il y a quelque temps, cite une multitude de faits véritablement alarmants.

Ces détails ne sont pas bien nouveaux; ils ont été cent fois reproduits par la Presse, mais ils ont, trop souvent, passé inaperçus. Il est bon qu'ils soient dévoilés en plein Congrès, et que cette révélation prenne un caractère officiel.

Il est avéré que des étrangers, non seulement par leur naissance, mais par leur allégeance actuelle — principalement des Anglais — possèdent, maintenant, plus de 21,000,000 d'acres dans l'Union. Ce sont, presque toujours, de grandes propriétés, qui peuvent et doivent, à un moment donné, mettre ces étrangers à même d'exercer une influence, sinon nécessairement funeste, au moins toujours dangereuse, sur les affaires intérieures du pays.

Ce n'est pas tout. Il y a une énorme quantité de domaines qui passent pour appartenir à des Américains, parce que ceux-ci ont prêté leurs noms à des syndicats, à des Compagnies d'Angleterre ou d'Ecosse, mais ces Américains n'ont, généralement, qu'un très mince intérêt dans l'affaire; ils ne servent, en réalité, que de couverture à une entreprise aussi étrangère par la qualité de ceux qui l'ont lancée et la dirigent, que par leurs capitaux. Ajoutez à cela une foule de valeurs mobilières qui sont, à cette heure, détenues en majorité par des capitalistes d'outre-atlantique, et vous arriverez à des sommes fabuleuses.

Voyagez dans le Texas, et surtout dans la vaste contrée de l'Ouest, aujourd'hui l'âme des Etats-Unis; vous vous heurterez, à chaque pas, à des barrières en fil de fer barbelé. Essayez d'en faire le tour; le plus souvent, même à cheval, vous n'y réussirez pas en une journée. Qui a clôturé ces vastes espaces? Quelques Compagnies étrangères, qui y font l'élevage, à leur façon, et ne se gênent nullement pour accaparer des milliers d'acres qui ne leur appartiennent point. Les choses en sont arrivées à un tel degré, que le malheureux colon—un travailleur, celui-là, un homme qui ne vise qu'à vivre de son labeur, en enrichissant le pays, est chassé de son pauvre "homestead." Dépouillé par plus fort que lui, il est obligé de céder la place et d'aller transporter plus loin sa misère et sa faiblesse.

Il est temps de mettre un terme à ces dangereux abus. Il est malheureux que la loi que l'on prépare—et l'on veut se décider à en voter une sur la matière—ne puisse avoir aucun caractère rétroactif; il y aurait bien des torts à redresser, bien des injustices à réparer, mais qu'au moins on se montre sévère pour l'avenir. Il y a toujours, quand on le veut, moyen d'arrêter le mal sans nuire à l'exercice de la liberté. Le droit cesse là où commence l'abus, où le monopole devient manifeste.

LOUISIANE.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 13 septembre:

L'habitation Elm Hall, propriété de M. Léon Godchaux et dirigée par M. Ben Bourgeois, assisté de MM. W. I. Moffit, Armand Bourgeois, E. E. Chauvin, est une des plus belles, non seulement d'Ascension, mais de toute la Louisiane. C'est un véritable domaine princier, de 5,000 acres, dont la moitié est admirablement cultivée. Il n'y a pas, dans tout l'Etat, de propriété mieux installée. La sucrerie est complètement nouvelle; elle a un moulin à cinq cylindres, d'une rare puissance, qui tire de la canne tout le jus qu'elle peut renfermer. Le vacuum pan, déjà immense, a encore été agrandi. On y fait un des meilleurs sucres granulés de la Louisiane. Toutes les machines, extrêmement compliquées, sont l'objet du plus grand soin; tout est fraîchement peint, les écuries sont un véritable modèle du genre. Nulle part, on ne tient avec plus d'ordre, les harnais et les animaux.

M. B. Bourgeois a, cette année, 650 acres de plant et 350 acres de souches, et compte faire 3.000,000 de livres de sucre, bien que l'inondation lui ait détruit 80 arpents, qui ne se trouvaient pas protégés par les arrière-levées. Il a aussi 240 acres de maïs de première qualité.

Un chemin de fer à cheval va, du magasin, situé sur le bayou, jusqu'à la sucrerie, sur une longueur d'un mille et demi. C'est peut-être l'habitation la plus intéressante à visiter de tout l'Etat.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 13 septembre:

Nous avons des pluies fréquentes, mais locales; elles gênent, dans beaucoup d'endroits, la récolte du riz, du maïs et du foin.

Il pleut, presque tous les jours, à torrents, sur telle ou telle place, tandis que le voisin est parfaitement à sec. Quelques habitants s'en tirent sans trop de peine; les autres se plaignent, se lamentent.

—Le dernier ouragan a complètement renversé les cannes à sucre de quelques habitations.

Une certaine partie de ces cannes ont même été brisées par la violence du vent; le reste souffrira, probablement, plus ou moins.

—Le cours inférieur du bayou Lafourche ne peut espérer qu'il soit ajouté quoi que ce soit aux levées existantes.

L'ingénieur d'Etat prévient le public, par une lettre publiée dans notre partie anglaise, que tous les fonds dont il peut disposer, sont engagés dans des réparations urgentes à faire aux levées du fleuve, près Donaldsonville.

—Les chaleurs sont aussi intenses qu'en plein été, et les orages fréquents ne rafraîchissent que momentanément l'atmosphère, tout en nuisant beaucoup, sur certains points, à la récolte du maïs et du foin, qui devait être très-abondante.

Le *Weekly Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 17 septembre:

Dans les Avoyelles, la récolte du coton donnera trois quarts de balle, à l'acre, même dans les régions qui ont été inondées.

—Le *Blade*, de Bunkie, dit: Les commerçants de cette localité reçoivent, tous les jours, une grande quantité de marchandises pour l'automne; ils feront beaucoup d'affaires durant la saison qui commence—plus, probablement, qu'ils n'en ont jamais fait dans le passé. A moins de catastrophes tout-à-fait inattendues, la population de Bunkie ne peut que prospérer. Nous avons des terres extrêmement fertiles; nos habitants sont actifs et industrieux; même les paresseux—il y en a bien petit nombre—peuvent aisément gagner leur vie.

—Jusqu'à date, Arcadia, dans la paroisse Bienville, a acheté 325 balles de coton.

—Au dernier meeting du Conseil de Ville de Shreveport, paroisse Caddo, il a été résolu de convoquer les électeurs, pour obtenir l'autorisation d'émettre des bons jusqu'au montant de $162,000, en vue de débarrasser la communauté des dettes que les cours l'ont condamnée à payer. Les bons porteraient 6 pour cent d'intérêt, et ne pourraient être vendus au-dessous du pair.

—La Compagnie du chemin de fer urbain vient de prendre une excellente décision, très favorable aux enfants qui fréquentent les écoles publiques. Elle leur vend des billets à prix réduits, à partir du 14 courant. Pour un dollar, elle leur donne trente billets; ils peuvent ainsi faire trente voyages, au lieu de vingt.

On parle d'établir, bientôt, à Shreveport, une manufacture de balais et de brosses. Les machines ont déjà été commandées; elles seront, prochainement, installées, et la fabrique fonctionnera.

—A Bâton Rouge, on vient de reprendre les travaux du puits artésien, qui avaient été interrompus. La sonde a déjà atteint une profondeur de 347 pieds. On va continuer à creuser, jusqu'à ce que l'on obtienne une quantité d'eau suffisante.

Le Bureau des Directeurs de l'Association de la Foire d'Etat a tenu une séance, la semaine dernière; elle a nommé sa nouvelle direction pour l'année qui commence; elle a, aussi, nommé le comité le plus important—celui qui doit régler les transports des articles à exposer. En voici la composition: MM. le col. T. Sambola Jones, W. J. Behan, John D. Fisher, Léon Jastremski, E. C. Fenner, F. T. Stubbs. La salle des machines de l'Exposition sera bientôt prête; elle est vaste, commode, et pourra recevoir toutes celles qu'on lui enverra, avant une quinzaine de jours.

—Dans son dernier meeting, le jury de police de la paroisse Ibérie a alloué $300 pour la réparation du chemin qui va de la Nouvelle-Ibérie à Abbeville.

Le *Hornet*, de Jeanerette, annonce que les améliorations apportées dans l'habitation Vaufrey, par son propriétaire, M. Monnot, s'élèvent à plus de $50,000. Les deux moulins ont, ensemble, une capacité de 500 à 600 tonnes par jour. On a également ajouté un double effet. Les travaux, devant se faire à la lumière électrique, se poursuivront avec plus d'activité qu'auparavant.

—Dans la paroisse Iberville, plusieurs sucreries sont prêtes à commencer la campagne, aussitôt qu'arriveront les premières cannes.

—Dans la paroisse Ouachita, la nouvelle fabrique d'huile, encore en construction, près de Monroe, pourra, bientôt, commencer ses travaux. On y installe les machines.

La compagnie de la presse à coton a voté, dernièrement, une allocation pour établir un embranchement qui ira de la ligne ferrée qui passe à Monroe, jusqu'aux bâtisses de la presse.

—Le *Telegraph-Bulletin* parle d'une entreprise extrêmement intéressante. Une Compagnie va se former, au capital de $100,000, pour établir une épicerie en gros. Tous les notables de la localité et des environs se sont empressés de prendre des actions. C'est, dit-on, une très belle opération pour les actionnaires, et très utile pour la communauté.

—La filature de Monroe est en bonne voie. Il a déjà été versé plus de $200,000. La manufacture commencera à fonctionner bientôt; elle n'attendra probablement pas, pour cela, que les $250,000 requis aient été souscrits intégralement.

—Dans la paroisse St-Landry, les travaux de la filature de coton se poursuivent rapidement. Tout le bois nécessaire est déjà sur place, et les bâtisses vont s'élever sous peu. Personne ne doute du succès de l'entreprise.

—Dans la paroisse Ste-Marie, la scierie Drew et Cie a reçu, dernièrement, du Texas, une commande de 2,000,000 de bardeaux.

—Les différents établissements de la compagnie Booth et Berwick Bay, pour la préparation et l'expédition des huîtres, sont en pleine activité; les envois se multiplient, tous les jours.

—*L'Intérim*, de la paroisse St-Jacques, dit que les terres qui avoisinent le Couvent et qui avaient été inondées par la crevasse Nita, ont été semées en fèves d'engrais. L'opération a pleinement réussi; le rendement sera abondant.

—Dans la paroisse Vermillion, l'association coopérative de l'Iowa est en négociation avec M. J. P. Guaydan, pour l'achat de 10,000 acres de terres, en vue d'y installer la colonie qu'elle veut fonder dans ces parages.

Le *Daily Advocate*, Bâton Rouge, du 17 septembre:

Les tableaux d'assessement de toutes les paroisses n'ont pas encore été reçus au bureau de l'Auditeur, mais on a assez de données pour pouvoir établir le montant total: il sera d'environ $234,500,000, contre $226,500,000, l'an dernier. En prenant pour base les six "mills" de taxes d'Etat, on arrive à un accroissement, dans le revenu, de $42,000 sur celui de 1889, à distribuer sur les différents fonds.

Le revenu provenant des "licences" s'élèvera, probablement, à $365,000—ce qui fera un grand total de $1,700,000 de revenu net, déduction faite de tous les frais de perception et des déficits causés par les taxes délinquantes.

Nous ne comptons pas, ici, les taxes des districts de levées, ni celles qui proviennent des produits—toutes sommes qui doivent être affectées, exclusivement, aux levées.

Du montant total, il faut retirer $500,000 pour l'intérêt de la dette publique, et les dépenses imprévues qu'elle peut occasionner. Il reste donc $1,200,000 à tirer du trésor pour les écoles, les ingénieurs et les dépenses courantes du gouvernement.

L'augmentation totale des valeurs assessées s'élève, approximativement, pour cette année, à $8,000,000. Calcasieu y figure pour $1,500,000, et Rapides pour $700,000. Dans plusieurs autres paroisses, il y a aussi augmentation mais, dans d'autres, il y a diminution, notamment dans les districts alluviaux. La moyenne d'accroissement est de 3 1/2 pour cent, pour l'année.

Les assessements de plusieurs banques,—notamment de celles de la Nouvelle-Orléans—sont portés devant les cours, qui statueront, mais le revenu total de l'Etat n'en sera pas beaucoup changé.

Ces chiffres ne sont pas officiels, mais, à peu de chose près, exacts. Ils prouvent que les ressources provenant de la taxe régulière de six "mills", déduction faite de l'intérêt de la dette, seront de 1,250,000. L'accroissement signalé n'est qu'une bagatelle, qui ne mérite pas d'être prise en sérieuse considération. Il ne répond pas aux besoins publics, ni aux améliorations qu'il faudrait apporter dans toutes les branches du service de l'Etat.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—Ainsi qu'il est de coutume, de tradition, la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane livre à la publicité les avis que viennent de signer les personnes qui ont gagné au dernier tirage de la loterie mensuelle, avis où les signataires déclarent n'avoir éprouvé aucune difficulté, aucun délai pour se faire mettre en possession des sommes qui leur étaient échues. Deux des heureux joueurs ont touché des fractions de lot de trois cent mille piastres: un résident de la ville de San Francisco, un vingtième; un nommé M. Marson, de New York, un dixième. Cinq autres joueurs ont chacun gagné un vingtième du lot de cinquante mille piastres: Wm. Howe, 1241 South Second Street, Philadelphie, Penn.; C. B. Richard & Co., New York; E. M. Miller, Ferguson, Mo.; et deux déposants de nos banques locales. Sous peu, bien d'autres noms viendront s'ajouter à ceux qu'on vient de lire; car la compagnie de la loterie n'a pas encore été appelée à racheter tous les billets gagnants qu'elle a vendus à ce tirage.

Le Rénovateur de Cheveux de Hall rend la chevelure souple, soyeuse, brillante; il est sans rivaux pour la toilette.

L'organisation de l'Eglise catholique en Angleterre.

Un prêtre anglais donne, à la *Semaine religieuse*, de Nimes, des détails intéressants sur l'organisation de l'Eglise catholique en Angleterre.

L'Eglise catholique n'a pas repris la forme gouvernementale d'avant la Réforme: elle est encore une Eglise missionnaire. Les évêques seuls, depuis 1850, ont charge d'âmes: tous les prêtres, quel que soit leur titre, sont missionnaires apostoliques. Les pouvoirs spirituels sont les mêmes pour tous, bien que les inférieurs les exercent sous l'autorité de leurs supérieurs, comme les vicaires sous les curés.

Les chanoines sont en même temps des curés, quelquefois des vicaires, qui se réunissent à la cathédrale une fois par mois pour la messe capitulaire. Ils sont le conseil de l'évêque dans l'administration temporelle, et les propriétés diocésaines sont entre leurs mains en même temps qu'entre celles de l'évêque. Celui-ci est le propriétaire légal avec deux ou trois membres du Chapitre.

Les chanoines nomment l'évêque, en ce sens qu'ils présentent au Pape trois noms écrits par ordre alphabétique, et non pas, comme en Amérique et en Irlande, dans l'ordre de *dignissimus, dignior, dignus*. Sa nomination se fait au scrutin secret sous la présidence de l'archevêque ou du plus ancien évêque. Les noms sont expédiés à Rome. Le Pape prend ou ne prend pas un des trois noms, car il reste juge suprême de la nomination.

Le gouvernement paroissial s'exerce par les *missionary rectors*, les *rectors* et les *coadjutores*.

Le *missionary rector* est comme un curé, il est inamovible. S'il devient nécessaire de le changer sans son consentement, il doit être jugé par un tribunal de l'évêque appelé *commissio investigationis* en première instance.

Le *rector* n'est pas de droit inamovible; tant qu'il remplit fidèlement ses devoirs, tout repose sur lui; l'administration spirituelle et temporelle.

Les *coadjutores* sont comme les vicaires en France. Le *rector* les reçoit de l'évêque, mais il a l'autorité absolue pour diviser le travail et fixer l'exercice du ministère. En règle générale, la mission, se divise en districts, chaque district ayant à sa tête un des vicaires nommés par le *rector*. Il visite, s'occupe des enfants, des malades; de fait, il est curé, mais sous le *rector*. Les vicaires vivent avec le *rector* et sont payés par lui.

Comment les missions sont-elles soutenues? Quelques paroisses ont des revenus provenant de donations. En règle générale, le *rector* s'arrange comme il peut pour faire face aux dépenses du culte, de l'entretien du clergé et des édifices religieux, des écoles, etc. Ces dépenses, mises en sommes françaises, sont énormes, vingt-cinq mille francs par an en moyenne dans les missions de quelque importance. Pour couvrir ces frais, on a la location des bancs dans l'église et la quête du dimanche. Cette quête du dimanche est généralement libérale.

Le peuple catholique anglais comprend son devoir et ne recule devant aucun sacrifice. On a des quêtes extraordinaires de temps en temps pour les écoles, les réparations urgentes, etc., et le peuple répond à l'appel du prêtre de la meilleure grâce. Il y a des quêtes, trois ou quatre, durant l'année, exclusivement pour aider l'évêque dans ses dépenses. Tous les ans, au synode, chaque prêtre offre à l'évêque le *cathedraticum*, un demi-sou [illegible] fr. [illegible] c.)—L'évêque non [illegible] revenu régulier comme évêque. L'évêque de Southwark a pris pour devise: *Deus providebit!* Dieu, en effet, dans sa Providence admirable, pourvoit pour ses évêques et pour ses prêtres.

RUSSIE. — PAS DE RAPPROCHEMENT AVEC L'AUTRICHE.—"LES AMIS DE LA FRANCE" A SAINT PETERSBOURG.—Le *Novoié Vrémia*, parlant de l'orientation qui serait imprimée à la politique européenne à la suite de l'entrevue des deux empereurs, s'exprime comme suit:

"Si nous ne nous trompons, on ne penche point actuellement, à Saint-Pétersbourg, pour un rapprochement avec l'Autriche. On y est fermement convaincu que la Russie n'a pas besoin d'une *entente cordiale* avec l'Autriche, étant donné qu'elle peut, par un autre moyen, établir un contrepoids destiné à empêcher la réalisation des projets que l'Autriche poursuit dans la péninsule balcanique. Par suite de cette situation, la paix paraît entièrement garantie. L'Autriche ne peut plus compter de voir, à l'avenir, ses projets favorisés par l'Allemagne et l'Italie.

On annonce, de Saint-Pétersbourg, qu'une Société des "Amis de la France" vient de s'y former. Plusieurs grands personnages font partie de cette Société, qui compte déjà un assez grand nombre d'adhérents.

FRANCE ET ESPAGNE.—LES MONNAIES ESPAGNOLES.—D'après nos derniers journaux de Paris, les négociations pour la question monétaire entre l'Espagne et la France étaient sur le point d'aboutir.

Les pièces d'or de 20 fr. et les pièces de 20 piécettes espagnoles auront le même poids et une valeur identique.

Quelques cartes de visite communiquées au *Gaulois*:

Bismarck.—Chancelier en fer et en retraite.
Deibler.—Exécuteur français.
Stanley.—Voyageur de commerce.
Le sultan de Zanzibar.
Produits coloniaux anglo-allemands.
Goutez san, goutez zi, goutez Zanzibar.

A la visite du matin, dans un hôpital.

—Où est votre mal, mon ami? demande doucement le médecin chef à un nouvel admis.

—A la gare, répond sans ouvrir les yeux le malade, qui est arrivé, de la veille, dans le pays.

La Salsepareille d'Ayer est fortement concentrée; c'est le remède le plus économique dont on puisse se servir pour purifier le sang.

GROSSIR.—Décédée hier matin le 19 septembre, à l'âge de 28 ans, Dame HENRI GROSSIR, née Marie Lacade. Le convoi partira de sa dernière résidence, 228 1/2 rue Villeré, entre Ursulines et St-Philippe, aujourd'hui samedi, à 4 heures P. M.
De la part de son oncle, Jean Lacabe.

PRUDHOMME.—Décédé à Vienne, Autriche, le 24 août 1890, THÉOPHILE PRUDHOMME, résident de cette ville depuis 40 ans. Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux des familles Prudhomme, Dutell, Case, Maher et Cooper, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu à 4 heures, le 21 septembre 1890, de la Cathédrale St-Louis, rue Chartres entre Orléans et Ste-Anne.
20 sept—2f

BLANCHER.—Décédé, jeudi 18 septembre, à 11 heures du soir, à l'âge de 61 ans, PIERRE ULYSSE BLANCHER, natif de France, et résident de la Nouvelle-Orléans depuis plus de 43 ans. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de son gendre, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, 143 rue Annette, coin Romain.

BOSIO.—Décédé hier soir 19 septembre, à 8 heures, J. B. BOSIO, âgé de 50 ans et 5 mois, natif de Gibraltar. Les amis et connaissances des familles Bosio, Jacob Ste's, B. Estalote et John Reichert, ainsi que la Société de Bienfaisance Mutuelle Italienne, la Loge Excelsior 2526 des Knights of Honor, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu à 3 heures P. M. Le convoi partira de la maison mortuaire, Front street, près Poydras.

AVVISO FUNEBRE.

Societa Italiana di Mutua Beneficenza—Tutti i Soci che fanno parte della Sodi sono invitati ad assistere ai funerali del nostro Socio GIOVANNI B'TTA BOSIO. Il carro funebre partira dall' ultima sua dimora, No 56 Front St., alle ore 3 P. M., oggi, 20 7bre 1890.
Per ordine del Presidente
L. CIPRIANI, Segretario.
20 sept—1f

TO-KALON.

Vins rouges, Sauterne et Reslling; vins blanc Tokay, Angelica, Muscatelle, Blackberry Brandy, Porto, Sherry, Chablis et du brandy fait avec le raisin pur, supérieur et par excellence, venant directement du vignoble de H. W. Crabb, Oakville, comté Napa, Californie.
Paul N. Vermeulle, Sole Agent
129 rue Royale, coin Toulouse
Sample Room No 67 1/2 rue Carondelet, coin Perdido. 9 juil—6 m

Avis.

En réponse à quelques lignes publiées hier par M. Auguste Ferran, annonçant au public que j'avais "quitté le toit conjugal," je désire dire ici, qu'en effet, j'ai quitté ce toit pour y éviter les mauvais traitements de mon mari. Il prévient qu'il ne reconnaîtra aucune de mes dettes: qu'il paie les siennes et demeure assuré que jamais il n'aura à s'inquiéter des miennes.
Mme AUGUSTE FERRAN, Née ANAIS ORLÉAC.
20 sept—2f

A louer.

MAGNIFIQUE RÉSIDENCE, rue Bourbon, 237 et 239 ayant 64 pieds de face sur 129 de profondeur, jardin sur le côté, écurie, remise, etc.

Aussi, BELLE RÉSIDENCE A DEUX ÉTAGES, rue Bourbon, 261.—25 pieds de face sur 161 de profondeur.
S'adresser à J. EDMOND MÉRILH,
20sept—3f PP Rue Poydras, 198.

Le célèbre Docteur
J. THEO. HANTZOPULOS
DE GRÈCE.

Guérit le rhumatisme, les crises, l'empoisonnement du sang, les cataractes aux yeux, la paralysie, la phtisie et autres maux. Il donnera $500 à toute personne qu'il ne guérira pas du rhumatisme, de la paralysie ou des crises. Heures de consultation de 9 A. M., à midi et de 2 à 4 P. M. 100 rue Baronne. 16 sept—7f

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1890.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un correspondant par l'entremise de Wells Fargo & Co's Bank, San Francisco Cal., un vingtième du billet No 22,536, tirage à numéro simple, classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
CHAS. SANTANA.
Commis au change, Louisiana National Bank.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1890.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de M. Marson, No 83 Reade street, New York, N. Y., un dixième du billet No 22,536, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 189., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1890.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un déposant, un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
W. S. FRANK,
Coureur de la Germania National Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1890.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de William Howe, 1241 South Second street, Philadelphia, Pa, un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, vendu à Washington, D. C., et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1890.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de C. B. Richard & Co., New York, N. Y., un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
W. J. SALVANT,
Commis Louisiana National Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1890.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la National Bank of Commerce St-Louis, Mo., un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1890.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de E. M. Miller, Ferguson, Mo., un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, vendu à St Louis Mo., et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.
20 sept—3f

Une Chevelure

Exubérante ne peut être conservée qu'en entretenant le cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que le corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la Vigueur des Cheveux d'Ayer est due à ce qu'elle nettoie le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et soyeux luisant si essentiels dans la beauté parfaite.

Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdait ses cheveux rapidement et ce qui restait, tournait au gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il; "et, à ma grande surprise, fit que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance brune qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."

Dix Ans Plus Jeune.

Mme. Mary Montgomery, de Boston, écrit: "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête; mais maintenant, j'ai serré joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a amené une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord mes cheveux pousser; mais ils y sont, et j'en suis enchantée. *Je parais dix ans plus jeune.*"

Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pour Mme. O. O. Prescott, de Charlestown, Mass., Mlle. Bessie H. Bedloe, de Berlington, Vt., Mme. J. J. Burton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.

La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang ou aux désordres de l'estomac et du foie, et dans ce cas, un traitement par la Salsepareille d'Ayer ou bien par les Pilules d'Ayer jointes à la Vigueur, peuvent être nécessaires pour donner la santé et le ton à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que nul de ces remèdes ne peut faire beaucoup de bien sans un essai persévérant et une stricte attention à la propreté et à la sobriété.

Ayer's Hair Vigor,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

J. W. H. ECKERT,
Attaché à la grande maison de Pianos, d'Orgues et de Musique
—DE—
PHILIP WERLEIN,
135 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne.

Le Grand Centre Musical du Sud. Les Professeurs de musique sont invités à venir examiner le stock complet de musique qui vient d'être reçu. Toute musique étrangère peut être jouée avant d'être achetée. Rappelez-vous que PHILIP WERLEIN vend les Pianos et les Orgues des fabriques les plus en renom du monde. Prix les plus réduits; conditions les plus faciles. Pianos et Orgues vendus à $5 par mois et plus. N'allez pas ailleurs avant de venir nous voir chez P. WERLEIN 135 rue du Canal. 13janv—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, RUE ROYALE, 31.
Ouverts de 10 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er septembre 1890.

Liste de publication.

Adam, Georges (époux)	Josselin, Louis
Astugbes, Jean Bernard	Lagarde, François
Benson, Samuel	Lasalle, Honoré
Bibes, Jean dit Lafond	Lasserre, Jacques
Bourre, Jean	Laraure, Antonin
Brittault-Chevret, Edouard	Lemonnier, Léonard
	Lépine, Eugène Charles
Cabrel, Mathieu	Mangue, Antoinette
Champagne, François	Medal, Léon
Chesné, Vital	Milhau, Pierre
Codes, de Lamorinière	Moris, Joseph
Colladant, Jacques	Ostalier, Charles Louis Auguste
Congot, Maurice	Petit, Frédéric (veuve et enfants)
Courtadon, Jean	Provent, Julien
Defourant, J. M.	Richard, Georges
Defourant, J. B. de Mascoreau	Roland, Conrad
Duisabou, Jean	Tarant, Louis
Dupuy, Hortense	Tourné, Vve née Bernet
Faure, Jean Marie	Vialleton, Claudius
Favre (dame) née Marie ou Jeanne Arabie	Vigneau, Justin
Gallice	Voisin, Auguste
Joder, Marguerite succession	

Lettres.

Adons, veuve, née Escaig. Crandalle, Auguste. Py, Basile.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er septembre 1890.
Le Gérant du Consulat,
Signé: G. MEYRIER.

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier,
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 - RUE ROYALE - 133
Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc—1 an

Publié et prêt à être livré au Public:

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans
PAR SOARDS—POUR 1890-91.

Servez-vous du livre bleu pour adresser vos invitations, circulaires, etc., aux demeures des meilleures familles.

Un directory de noms choisis de toutes les personnes dépensant de l'argent et dont la connaissance peut être précieuse.

Sa valeur pour se référer à 10,000 noms de choix rangés en ordre alphabétique et classés par rues et numéros sera apparente à tous.

Si vous êtes d'une façon quelconque intéressé à obtenir le patronage des classes aisées, vous serez charmé de l'excellence de l'annuaire qui vient d'être publié. Faites le demander de suite, car il n'y en a qu'un nombre restreint d'exemplaires en vente, l'ouvrage étant vendu par abonnement.
L. SOARDS, Editeur,
5 Place Commerciale, coin Camp.
14 sept—

CHRÉTIEN & SUTHON
AVOCATS,
Ont transféré leurs bureaux au
No 9 RUE CARONDELET.
16sept—7f

Professeur.

Une Demoiselle des plus recommandables pour la compétence et l'expérience, offre ses services comme professeur. Elle enseignerait volontiers dans un institut ou donnerait des leçons à domicile ou chez elle. S'adresser par lettre aux initiales: A. B., Bureau de l'ABEILLE.
3sept—PP

Tombes à Vendre,
Cimetière St-Louis, rue Esplanade,
A un prix très raisonnable.
N'ayant autorisé personne pour la vente ci-dessus, s'adresser directement au soussigné. (Conseil Work) 19 [illegible]
17 sept—3m J. CHEVALIER.

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne
24 oct—1 an—dim mar ven

Mme J. DEJAN,
GRAND MAGASIN DE MEUBLES,
Coin Dauphine et Quartier,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Le stock de Mme Dejan comprend toute espèce de meubles, fabriqués avec le plus grand soin et tous très élégants. Il se compose de toutes les essences:

ACAJOU, BOIS DE ROSE, NOYER, ETC.,

Elle a aussi un grand et magnifique assortiment de

NATTES, RUGS, VOITURES POUR ENFANTS, ETC

Invitation au public de venir examiner le stock et de s'informer des prix qui sont très modérés
3 nov—1an

LOUIS GRUNEWALD & CO.,
LIMITÉ
18 rue Baronne et 127 rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

PIANOS ET ORGUES

Steinway, Chickering, Knabe, Sohmer, Behr, Mehlin,

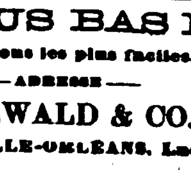

Pleyel, Fischer, Shoninger, Pease & Sterling.

AUX PLUS BAS PRIX.
Conditions les plus faciles.
—ADRESSE—
LOUIS GRUNEWALD & CO., LIMITE,
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
1er oct '90—1 an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc. Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE
Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept 90—1an

TAPIS DE LEVY.

La maison de tapis la meilleur marché de la ville. Nous sommes maintenant établis à l'arrière partie du magasin de Chaussures l'Etoile Rouge, à l'angle de la rue du Canal et du Passage de la Bourse. Le 25 septembre nous transférerons notre magasin à notre nouveau local No 133 rue du Canal, (Bâtisse Touro), et, afin d'avoir le moins de marchandise possible à transporter, nous offrons notre stock entier à même meilleur marché que précédemment et invitons le public à venir l'examiner avant de faire ses achats ailleurs.

LEOPOLD LEVY,
Marchand de Tapis, Nattes, Linoleums, Toiles cirées, Stores pour fenêtres, Rideaux de dentelle, Portières, Rugs, etc., etc.
109 Rue du Canal,
ET 9 PASSAGE DE LA BOURSE.
13oct—1an—DMaJ

L'EXPOSITION
La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!

LEON GODCHAUX,
81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres
LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.
30 nov—1 an—dim mer ten

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans
Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. H. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.
1jan—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '89—1an

METROPOLITAN BANK, DEPARTEMENT DES EPARGNES
80 .... RUE DU CAMP 80
Capital .... $250,000 | Profits non divisés $40,000
FRED. PETERS, Président. FRANK RODER, Vice-Président. ED. CLAUSSEN, Caissier.
Cette institution est ouverte et prête à recevoir des dépôts d'un dollar et au-dessus, sur lesquels elle donnera trois pour cent d'intérêt, payable tous les six mois.
Directeurs—Paul W. Diaiman, Frank Roder, Jacob Hassinger, E. F. Kleinpeter, John Nelson, Julius Weiss, Adolph G. Ricks, Fred. Peters et Louis Lombard.
1er sept—1 an—dim mer

Pour fumer et chiquer
LE TABAC "PICAYUNE"
EST LE PLUS RECHERCHÉ.
Demandez cette marque et exigez d'en [illegible]
J. P. [illegible] TOBACCO Co. [illegible]

VIN GALLEGOS,
50 CENTS LE GAL.
[illegible]

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal.
1er nov89—1 an—mer.jeu.dim

INSTITUTIONS.

INSTITUTION E. G. DUREL
101 RUE ST-LOUIS.
Externat et Pensionnat pour Garçons.
Anglais, Français, Mathématiques, Tenue de Livres.
Attention toute particulière à la langue française. Rentrée des Classes, le 1er septembre.
31 août—sept 7 14 21 28

St-Aloysius Commercial Institute, Esplanade Chartres et Quartier.

Cette excellente Institution, dirigée par les Frères du Sacré Cœur, rouvrira ses classes le premier lundi de septembre prochain.

L'enseignement, bien que basé sur les études des branches commerciales, ne laisse rien à désirer, quant à l'éducation morale et religieuse.

Le Français et l'Espagnol y sont journellement enseignés sans prix extra.

Pour l'intérêt particulier du succès des études, les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes. Frère JUSTIN, Directeur.
24août—1m

Institut Carnatz.

Mlle Léonie de Verenne, directrice, 323 rue Calliope, entre Quatrième et avenue Washington. Pensionnat et Externat de jeunes demoiselles. La vingt sixième session commencera le 1e octobre.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'institut. 10 août—3m—dim mer ion

COLLEGE JEFFERSON.
Paroisse St-Jacques, Lne.
Sous la direction des Pères Maristes.

Ce Collège est situé à "College Point" sur les rives du Mississipi, à 50 milles en amont de la Nouvelle-Orléans, et a avec celle-ci des communications de toutes les heures par bateaux et par les chemins de fer "Mississippi Valley" et "Texas Pacific."

Conditions modérées.—La session commencera le 7 octobre. Pour toutes informations, s'adresser au Très Rév. Thomas Henry, Convent P. O., paroisse St-James, Lne.
3 août—au 7 oct.

Université Tulane de la Louisiane.—La prochaine session annuelle du Collège Tulane, Ecole Supérieure et "Sophie Newcomb Memorial College" commencera le 1er octobre 1890. Le Collège Médical ouvrira le lundi 20 octobre, et le Département de Droit, le 17 novembre. On peut se procurer des catalogues renfermant toutes les informations désirées en s'adressant au secrétaire de l'Université.
WM. PRESTON JOHNSTON, Président.
2 août—3m

DENTISTES.

C E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de dents artificielles.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1890.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber mes Médailles pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

Succession de Mme Veuve Marie Carron.

Les locataires de Mme Veuve Marie Carron, décédée, devront payer leur loyer aux soussignés, à leur bureau No 54 rue du Camp.
P. E. THÉARD & SONS.
14 sept—7f Avocats des Exécuteurs.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:

MANUEL ABASCAL,	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ,	H. GALLY.
S. GUMBEL,	A. SCHREIBER
CHAS. E. SCHMIDT.	JULES ANDRIEU.
JULES TUYES,	E. LAROUSSINI.
GUS. PITOT.	J. W. HINCKS.

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.
A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.
In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.
COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address
MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieurs à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour la tension de l'accord. Ces pianos ont véritablement un volume et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité.
20 mars—

Avis aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Avis est donné par les présentes, [illegible]

J. TUYES, Président.

AMUSEMENTS.

THEATRE ST-CHARLES.
Mme D. Bidwell ...... Propriétaire et directrice.
A. Reig ...... Gérant.
Tous les soirs, matinées Mercredi et Samedi.
The Ferguson & Mack Comedy Co.,
MACARTHY'S MISHAPS!
PAR BARNEY FERGUSON.
Prix populaires: 15c., 25c., 50c., 75c. et $1.
Dimanche, 21 sept.—A TIN SOLDIER.
17 sept—

Théâtre du Grand Opera.
Semaine commençant ce soir.
Grande représentation du plus éclatant succès de Dion Boucicault,
AFTER DARK.
Par Wm A. Brady. Voyez toutes les scènes émouvantes! Descente dans une [illegible]! Scène de chemin de fer! Vue du Pont de Londres la nuit! Un Miracle dans l'art théâtral. SALLE de CONCERT de LONDRES. Où paraissent Kelly & Murphy, [illegible] Sherman & Morrissey, artistes trapézistes burlesques.
Dimanche, 21 sept.—C. A. GARDNER, dans Fatherland.
18 sept—3f

4me Festival Annuel
Le Sioux City Corn Palace,
Du 25 Sept. au 11 Oct. 1890.
Le Illinois Central Railroad vend des billets les 23, 24 et 29 septembre et les 1er, 3, 6 et 8 octobre, valables pendant trente jours, à moitié prix, de la Nouvelle-Orléans à Sioux City, aller et retour,
$22.20.
Les passagers auront le privilège d'aller par la voie de Centralia and Dubuque et de revenir par la voie de Chicago. Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agent, au rez-de-chaussée de la bâtisse du Pickwick Club, ou à J. W. Coleman, Agt. Genl. Pass. Agt., Nouvelle-Orléans.
A. H. HANSON,
Genl. Pass. Agt., Chicago.
31 août au 29 sept

Agence d'assurances non compact de
JAMES PREVOST,
125 rue Gravier, N. O., Lne.
Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant à cette ville des compagnies américaines dont le capital se monte à plus de dix millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions d'une association quelconque, et il engage les personnes [illegible]. Pertes ajustées et payées sans escompte.
JAMES PRÉVOST.
13 août—1 an—dim mer ven

Proclamation Annuelle

DE QUARANTAINE.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

Conformément aux dispositions de la Section 3044 des Statuts Révisés de l'Etat, et sur l'avis du Bureau de Santé de l'Etat, invitant le gouverneur à émettre sa proclamation annuelle de quarantaine contre les ports et endroits désignés, pour être mise en vigueur à partir du 1er mai 1890, savoir:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires venant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, du choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention du personnel durant une période de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, et y seront soumis à la désinfection et y seront détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou celles du Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, avant avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

En conséquence, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation annuelle de quarantaine à partir du JEUDI, 1er mai A. D. 1890, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit:

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans aura tous pouvoirs de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait attacher le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 1er jour d'avril de l'an de N.-S. mil-huit-cent-quatre-vingt-dix.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur;
Geo. Spencer, sous-secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous coussins, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en coton.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger que les passagers arrivant de ports quarantenaires [illegible]

4. Les navires [illegible] la fièvre jaune devront s'amarrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se peut, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes [illegible]

7. Les navires portant des cargaisons de fruits [illegible]

8. Tout navire [illegible]